



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

(02)ADDG/6406/ME/8944

Bruxelles, le 19 novembre 2002

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES A MOYEN TERME

Michel ENGLERT

Texte présenté lors de la Journée d'Etudes "Budget 2003" le 8 novembre 2002 à l'Institut Belge des Finances Publiques (I.B.F.P.).



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES A MOYEN TERME

par Michel ENGLERT
Conseiller au Plan

Journée d'Etudes intitulée "Budget 2003"
organisée par l'Institut Belge des Finances Publiques (I.B.F.P.)

8 novembre 2002

*Tous renseignements relatifs à l'objet de la présente note peut être obtenu auprès de M. Englert, Conseiller au Plan
avenue des Arts 47-49 - 1000 Bruxelles - tél. 02/507.73.42*

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES A MOYEN TERME

1. Introduction : les projections à moyen terme, un exercice périlleux

Etablir des perspectives macroéconomiques et budgétaires à moyen terme est un exercice périlleux à plusieurs égards. Plusieurs aspects de cette difficulté seront mis en évidence dans cette introduction, avec un double objectif :

- expliquer l'évolution au cours des derniers 18 mois du diagnostic posé par le BFP sur les perspectives à moyen terme,
- présenter le plus complètement possible les hypothèses et méthodes sur lesquelles les perspectives budgétaires à moyen terme que je vais vous présenter sont assises.

On peut facilement s'accorder sur la quasi-impossibilité d'effectuer de véritables prévisions à moyen terme, et tous les organismes y renoncent.

En réalité, parmi les exercices de projections réalisés au BFP à l'aide de modèles, seules les projections à court terme peuvent être considérées comme de véritables prévisions, ce dans la mesure où on y accorde beaucoup d'importance aux indicateurs avancés ; ceux-ci servent précisément à évaluer la valeur future des principales variables macroéconomiques. Mais il n'existe aucun indicateur avancé qui permette de prévoir au-delà de quatre trimestres.

Hormis l'absence d'indicateurs avancés pour le moyen terme, les principales raisons pour lesquelles on renonce à faire une prévision tiennent :

- aux incertitudes quant à la croissance potentielle ou tendancielle, autrement dit quant à la croissance moyenne future,
- à l'impossibilité de prévoir les cycles de l'activité et les chocs,
- au refus explicite de prévoir, et à fortiori d'intégrer les changements législatifs ou de politique.

Le dernier point mérite un commentaire. Les projections sont établies à politique et législation inchangées, étant entendu que les modifications de politique et de législation fermement décidées sont prises en compte. Ces projections mettent donc en évidence des contraintes ou des marges de manœuvre (non seulement sur le plan budgétaire mais également sur d'autres plans, par exemple, l'emploi) ; celles-ci sont appelées à entraîner un changement de politique. Par conséquent, lorsque ces contraintes ou ces marges de manœuvre sont importantes, la valeur prévisionnelle de la projection est particulièrement faible. Nos projections 2000-2005 d'avril 2000, par exemple, mettaient en évidence les marges budgétaires disponibles à l'époque. L'excédent budgétaire projeté à politique

inchangé était alors explicitement présenté comme n'ayant aucune valeur prévisionnelle (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Marges budgétaires à politique constante (en pour cent du PIB).

	2001	2002	2003	2004	2005
1. Surplus primaire	6.7	6.9	7.2	7.3	7.5
2. Charges d'intérêts	6.5	6.2	5.8	5.4	5.1
3. Capacité de financement objectif (1-2)	0.2	0.8	1.3	1.9	2.4
4. Capacité de financement objectif	-(0.5) ³	0.0	0.2	0.2	0.2
5. Marges budgétaires (3-4)	(0.7) ³	0.8	1.1	1.7	2.2

Source : BFP, Perspectives économiques 2000-2005 de mai 2000.

Par ailleurs, dans le cas d'une petite économie ouverte comme la Belgique, les résultats de la projection sont totalement tributaires de l'environnement international futur retenu. Celui-ci est repris, à quelques retouches près, des organismes spécialisés en la matière, à savoir la Commission Européenne, l'OCDE ou le FMI. Or, les projections réalisées par ces organismes présentent des caractéristiques identiques : elles sont réalisées à politique inchangée, et ne prétendent pas prévoir les cycles ; elles supposent de plus que le niveau du PIB rejoint une valeur tendancielle ou potentielle en fin de période (voir encadré ci-dessous).

Extrait de l'OCDE, « Perspectives économiques de l'OCDE », volume 2002/1, n°71, Juin 2002, p.33.

La base de référence à moyen terme : principales hypothèses

La base de référence à moyen terme repose sur les hypothèses suivantes pour la période située au-delà des prévisions à court terme :

- L'écart de production est éliminé d'ici à 2007 dans tous les pays de l'OCDE.
- Le chômage revient à son taux structurel (NAIRU) dans tous les pays de l'OCDE d'ici à 2007.
- Les prix des produits de base et la plupart des taux de change restent à peu près inchangés en termes réels.
- La politique monétaire vise à maintenir l'inflation à un bas niveau, ou à la ramener à un niveau conforme aux objectifs de moyen terme.
- La politique budgétaire est censée rester pratiquement inchangée (le solde primaire corrigé des influences conjoncturelles est maintenu à peu près constant d'une année sur l'autre), ou être conforme à un programme à moyen terme lorsque celui-ci constitue un volet bien défini du cadre institutionnel de la politique budgétaire.

La base de référence à moyen terme a essentiellement pour objet de fournir un point de comparaison avec des scénarios reposant sur d'autres hypothèses et de donner des indications sur les déséquilibres ou tensions qui pourraient apparaître ou se résorber à moyen terme dans l'économie mondiale. La base de référence ne se prononce pas sur le calendrier des futurs événements conjoncturels.

Cela dit, il ne faut rien exagérer. La croissance économique future qui apparaît en projection constitue néanmoins une indication quant à la croissance économique moyenne probable des prochaines années, compte tenu de l'information disponible.

2. Les perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 : croissance plus faible.

Les perspectives économiques à moyen terme sur lesquelles se base cette présentation (voir tableau 2) ont été établies en octobre 2002 à l'aide du modèle macroéconomique et macrosectoriel HERMES. Elles sont amorcées, pour 2002-2003, par le scénario macroéconomique du budget économique de septembre 2002, tant pour la Belgique que pour l'environnement international. A partir de 2004, l'environnement international est basé sur les projections de la Commission.

Tableau 2 : Croissance économique, productivité, emploi et inflation.

	1996- 2000	2001- 2002	2003- 2007	2001- 2007
PIB en volume	2.8	0.9	2.5	2.0
- consommation privée	2.4	1.0	2.3	1.9
- consommation publique	2.0	1.7	1.7	1.7
- formation brute de capital fixe	3.7	-1.1	2.9	1.7
- exportations	5.9	-0.7	5.1	3.5
- importations	5.8	-0.9	5.1	3.4
Productivité du travail (par tête)	1.7	0.5	1.7	1.3
Emploi	1.1	0.4	0.8	0.7
Déflateur du PIB	1.3	2.2	1.6	1.8

Source : Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète)

En ce qui concerne les hypothèses budgétaires, une première tentative d'intégration des décisions du budget fédéral a été réalisée; elle reste cependant incomplète (voir section 3).

La dégradation des perspectives de croissance économique depuis 18 mois a été profonde et rapide. Cette dégradation suit de près celle des perspectives en matière de marchés potentiels d'exportation pour la Belgique, qui elle-même suit d'assez près les révisions à la baisse successives des prévisions et projections de croissance publiées par les

organismes internationaux pour la zone euro et pour les principaux partenaires commerciaux de la Belgique (voir tableau 3).

Tableau 3 : Croissance dans la zone Euro et croissance économique de la Belgique (croissance annuelle moyenne en volume, %)

	1996-2000	2001-2002	2003-2006	2001-2006	2001-2007
<u>Avril-Juin 2001</u>					
PIB zone euro**		2.7	2.6	2.6	
PIB Allemagne + France + Pays-Bas ¹ ***			2.5		
Marchés potentiels d'exportation de la Belgique ***	7.4	6.7	6.3	6.4	
PIB Belgique ***	2.7	2.8	2.7	2.7	
<u>Avril-Juin 2002</u>					
PIB zone euro**	2.6	1.4	2.8	2.3	2.4
PIB Allemagne + France + Pays-Bas ¹ ***			2.4*		
Marchés potentiels d'exportation de la Belgique ***	7.9	2.3	5.8	4.6	4.8
PIB de la Belgique ***	2.8	1.0	2.7	2.1	2.1
<u>Septembre 2002</u>					
PIB zone euro					
PIB Allemagne + France + Pays-Bas					
Marchés potentiels d'exportation de la Belgique ***	7.9	1.2	5.7	4.2	4.4
PIB Belgique ***	2.8	0.9	2.5	2.0	2.0

* 2004-2007

Sources : **OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, 2001/1,n°69, juin 2001 et 2002/1, n°71, juin 2002.

***BFP, Perspectives économiques 2001-2006 d'avril 2001, 2002-2007 d'avril 2002 et 2002-2007 d'octobre 2002.

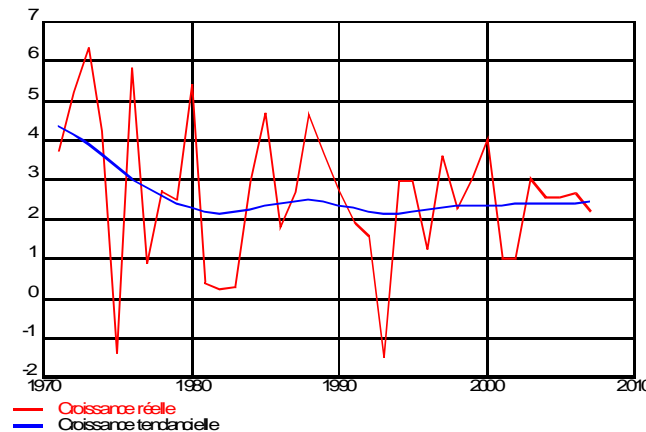
Il est logique que la détérioration brutale de la conjoncture depuis un an et demi, ait entraîné une dégradation progressive des prévisions de croissance de court terme. Les

¹ Moyenne pondérée par l'importance relative des exportations belges vers ces trois économies.

causes de la dégradation des perspectives de croissances moyennes à moyen terme sont par contre moins évidentes. En effet, les organismes internationaux basent ces perspectives à moyen terme sur la notion de croissance tendancielle ou potentielle.

Une présentation détaillée de ces deux concepts, de leurs différences, de leurs fondements théoriques et des objections qu'ils soulèvent sort du propos de cet exposé². Retenons cependant, pour la simplicité, qu'il s'agit d'une sorte de croissance moyenne récemment observée. Les perspectives à moyen terme réalisées par les organisations internationales supposent que le PIB retrouve à la fin de la période de projection le niveau qu'il aurait atteint si la croissance s'était maintenue au niveau de la croissance tendancielle ou potentielle. Ceci suppose qu'en cas de ralentissement conjoncturel, l'on devrait théoriquement projeter une accélération de la croissance à moyen terme de façon à retrouver un niveau de PIB inchangé en fin de période (voir graphique 1).

Graphique 1 : Croissance réelle et tendancielle du PIB (en pour cent)



Source : BFP, Perspectives économiques 2002-2007 d'avril 2002.

Remarquons incidemment que les chiffres pour 2003 seront probablement revus à la baisse par les institutions internationales dans les prochaines semaines, ce qui impliquera sans doute une révision à la hausse des prévisions pour 2004.

Les perspectives de finances publiques devraient donc être, à moyen terme et à politique inchangée, insensibles aux fluctuations conjoncturelles, hormis l'effet que celles-ci peuvent avoir sur l'évolution de la dette publique (qui sera affectée par la trajectoire de la croissance économique, même si in fine le PIB de moyen terme est inchangé), donc sur les charges d'intérêt.

² Voir par exemple DENIS, C., MC MORROW, K., RÖGER, W., Production function approach to calculating potential growth and output gaps – estimates for the EU member States and the US (European Economy, Economic Papers, n° 176, september 2002, ECFIN/420/02-EN)

Ces considérations justifient le calcul du solde budgétaire structurel, qui devrait être insensible aux fluctuations conjoncturelles puisqu'il correspond au solde budgétaire qui aurait été observé si le PIB avait atteint son niveau tendanciel ou potentiel.

Cependant, les calculs de PIB tendanciel ou potentiel sont affectés par le PIB observé ; ce sont en effet des moyennes mobiles sophistiquées des séries observées. Les fluctuations conjoncturelles affectent donc bien les perspectives à moyen terme, ce d'autant plus que le glissement de l'horizon de temps des projections d'un exercice annuel à l'autre revient à retarder d'un an le retour du PIB projeté au niveau du PIB tendanciel ou potentiel (voir tableau 4).

Tableau 4 : Croissance du PIB potentiel

	2003-2006	2004-2007
<u>Avril-Juin 2001</u>		
Zone euro*	2.6	
Allemagne + France + Pays-Bas ³ *	2.5	
Belgique (BFP-tendanciel) **	2.8	
<u>Avril-Juin 2002</u>		
Zone euro *		2.4
Allemagne + France + Pays-Bas ³ *		2.2
Belgique (BFP-tendanciel) **		2.4
<u>Septembre 2002</u>		
Zone euro		
Allemagne + France + Pays-Bas		
Belgique (BFP-tendanciel) **		2.3

Sources : *OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, 2001/1, n°69, juin 2001 et 2002/1, n°71, juin 2002.
**BFP, Perspectives économiques 2001-2006 d'avril 2001, 2002-2007 d'avril 2002 et 2002-2007 d'octobre 2002.

L'impact sur les finances publiques des révisions à la baisse intervenues ces derniers 18 mois est considérable. Sur base d'un calcul approximatif, le passage du taux de croissance économique annuel moyen de 2.7% à 2.0% sur la période 2001-2006, dégrade ceteris paribus le solde budgétaire projeté à l'horizon 2006 de près de 2% du PIB¹, et alourdit simultanément le ratio d'endettement public de 7% du PIB environ. Cette révision est pour plus des deux tiers attribuable à la révision de la croissance tendancielle.

³ Moyenne pondérée par l'importance relative des exportations belges vers ces trois économies.

¹ La capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques atteignait 1,3% du PIB en 2006 dans les « perspectives économiques 2000-2006 » d'avril 2001.

3. Les évolutions budgétaires à moyen terme.

Les perspectives budgétaires à l'horizon 2002 pour l'ensemble des administrations publiques doivent être appréciées en tenant compte du fait que l'environnement macroéconomique 2002-2003 a été établi sur base de l'information disponible fin août, et que les décisions prises dans le cadre du budget 2003 n'ont pas encore pu être intégrées de façon complète, détaillée et suffisamment contrôlée. Par ailleurs, le BFP ne dispose pas d'informations suffisamment précises sur le monitoring des dépenses pour lui permettre de réaliser, après 10 mois écoulés, une prévision budgétaire actualisée pour 2002. Par conséquent, on partira de la prévision gouvernementale pour 2002. Les évolutions de moyen terme seront présentées par rapport à l'année 2002 (voir tableau 5). Si les tendances présentées à l'horizon 2007 sont sans doute fiables, les chiffres pour 2003 sont encore empreints de larges zones d'incertitudes.

Tableau 5 : Solde primaire, charges d'intérêt et solde de financement consolidé des administrations publiques (% du PIB-écarts par rapport à 2002, sauf pour 2001-2002)

	2001	2002	2003	2006	2007
1. Solde primaire	7.0	6.1	-0.3	-1.0	-0.7
2. Charges d'intérêt	6.6	6.1	-0.4	-0,9	-1.1
3. Solde de financement	0.4	0.0	+0.0	-0.1	0.4

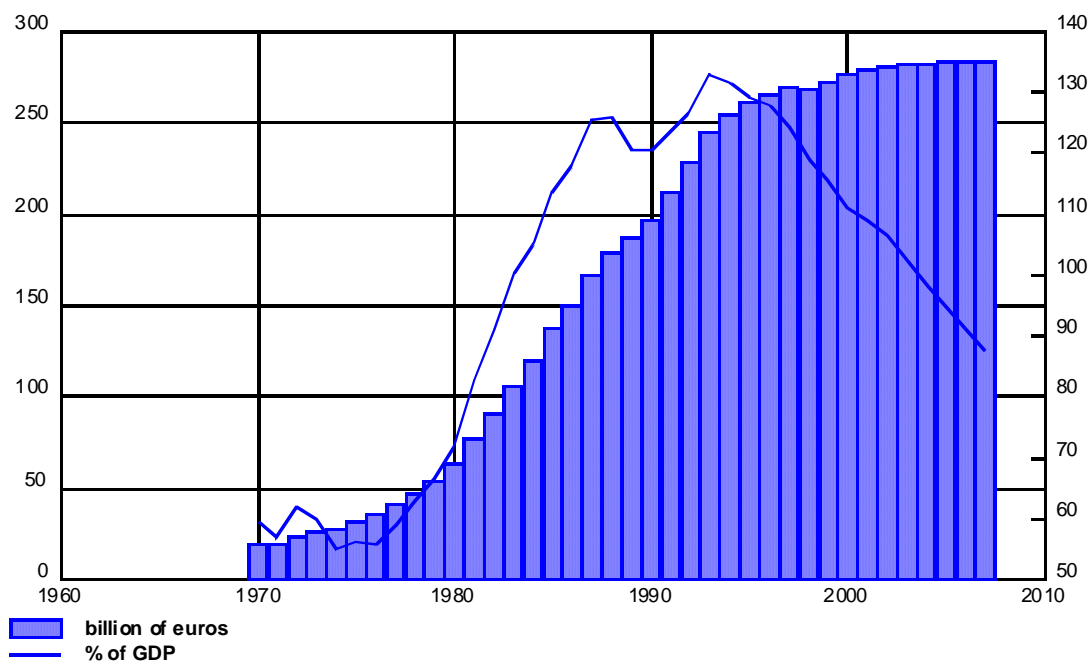
Source : Comptabilité nationale, budget 2003 et Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète)

La baisse du solde primaire est importante et s'explique d'une part par l'affaiblissement de la croissance économique, d'autre part par les baisses d'impôt programmées. Cependant, cette baisse est amortie par le recul des dépenses primaires en pourcentage du PIB (voir ci-après).

Le solde de financement resterait approximativement à l'équilibre entre 2003 et 2006 ; la forte baisse des charges d'intérêt compense la forte baisse du surplus primaire. Un surplus réapparaîtrait en 2007, après la mise en place de la réforme fiscale et le reflux de la vague d'investissements des pouvoirs locaux liée aux élections communales de 2006.

Les surplus annoncés dans le programme stabilité de la Belgique d'il y a un an n'apparaissent donc plus, ce qui ralentit mais ne contrarie pas le processus de désendettement rapide en cours : le ratio de dette publique par rapport au PIB reculerait de plus de 21% du PIB entre 2001 et 2007 (voir graphique 2).

Graphique 2 : Evolution de l'endettement public (% du PIB)



Source : Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète)

Avec le ralentissement de la croissance économique enregistrée en 2001-2002, l'écart de production (ou « output gap ») – autrement dit l'écart entre le niveau du PIB et le niveau du PIB tendanciel – est fortement négatif en 2002. La composante cyclique du solde de financement serait donc largement négative en 2002 ; autrement dit, le solde de financement structurel serait largement supérieur au solde de financement observé en 2002. Dans le scénario des « perspectives économiques 2002-2007 », l'« output gap » et la composante cyclique du solde de financement resteraient négatives pendant plusieurs années (cf. tableau 6).

Tableau 6 : « Output gaps » composante cyclique du solde de financement (% du PIB tendanciel)

	2000	2001	2002	2003	2006	2007
« Output gap »	2.0	0.7	-0.8	-0.5	0.1	-0.0
Composante cyclique du solde de financement	1.0	0.4	-0.4	-0.3	0.0	-0.0
Solde de financement structurel	-0.9	0.0	+0.4	+0.3	-0.1	+0.4

Source : Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète), tableau 5 et calculs propres.

Les recettes

La baisse des recettes à moyen terme est rythmée par le calendrier de mise en œuvre de la réforme fiscale, dont le coût budgétaire s'étale de 2002 à 2006 (40% du coût total de la réforme apparaît en 2006), et par la suppression du troisième et dernier pour cent de la contribution complémentaire de crise dans le précompte professionnel en 2003. Par ailleurs, 2003 est affecté par des glissements, notamment les reports sur avril et octobre 2002 de l'indexation aux prix des barèmes du précompte professionnel (voir tableau 7) ; l'impact de ces reports est partiellement compensé par l'intégration dans les barèmes du précompte professionnel d'un taux plus élevé d'additionnels des pouvoirs locaux.

Tableau 7 : Evolution des recettes de l'ensemble des administrations publiques (% du PIB-écarts par rapport à 2002)

	2003	2006	2007	2002- 2007
Recettes totales	-0.6	-1.6	-1.7	
1. Recettes fiscales	-0.3	-1.1	-1.2	
- réforme IPP et CCC	-0.4	-1.2	-1.3	
- glissements IPP	-0.1	-0.1	-0.1	
- autres	+0.2	+0.2	+0.2	
2. Cotisations effectives	-0.1	-0.2	-0.2	
3. Autres recettes	-0.1	-0.3	-0.3	
<i>Taux de croissance réelle*annuelle en %</i>				
- des recettes totales	1.4	1.2	2.1	1.7
- des recettes fiscales et parafiscales	1.6	1.2	2.2	1.8

*déflateur : indice des prix de détail

Source : Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète).

La correspondance entre l'évolution de la pression fiscale et l'impact de la réforme IPP indique que, à politique constante, le taux des prélèvements obligatoires aurait été relativement stable en pour cent du PIB : hors réforme de l'IPP, la tendance haussière de l'IPP due à la progressivité de l'impôt est à peu près compensée par les impôts dont la dynamique est inférieure à celle du PIB (accises, impôts à la production, impôts en capital).

Les dépenses primaires

Avec un taux de croissance en termes réels de l'ordre de 2% par an en moyenne à politique inchangée, les dépenses primaires voient leur poids dans le PIB évoluer au gré des fluctuations de la croissance économique (voir tableau 8). A l'inverse des recettes fiscales, les fluctuations de la croissance n'ont pas de répercussion automatique sur les dépenses primaires, hormis sur les dépenses de chômage.

Tableau 8 : Evolution des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques (en % du PIB-écarts par rapport à 2002)

	2003	2006	2007	2002- 2007
Dépenses primaires totales	-0.2	-0.6	-1.0	
- rémunérations	-0.1	-0.5	-0.6	
- transferts aux ménages hors soins de santé	-0.2	-0.7	-0.8	
- soins de santé	0.1	0.3	0.4	
- autres	-0.1	0.3	0.0	
Taux de croissance réelle * annuelle en %	2.0	1.9	1.4	2.0

* déflateur : indice des prix de détail

Source : Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète)

La baisse de la masse des rémunérations en pour cent du PIB n'est pas attribuable à la croissance des salaires dans la fonction publique – qui serait, compte tenu des décisions prises dans les différents niveaux de pouvoir, comparable à celle du secteur des entreprises – mais à la stagnation de l'emploi public, dans un scénario où l'emploi des entreprises reprendrait sa progression en 2003.

La légère baisse - hors mesures discrétionnaires – des prestations de sécurité sociale recouvre deux mouvements contradictoires.

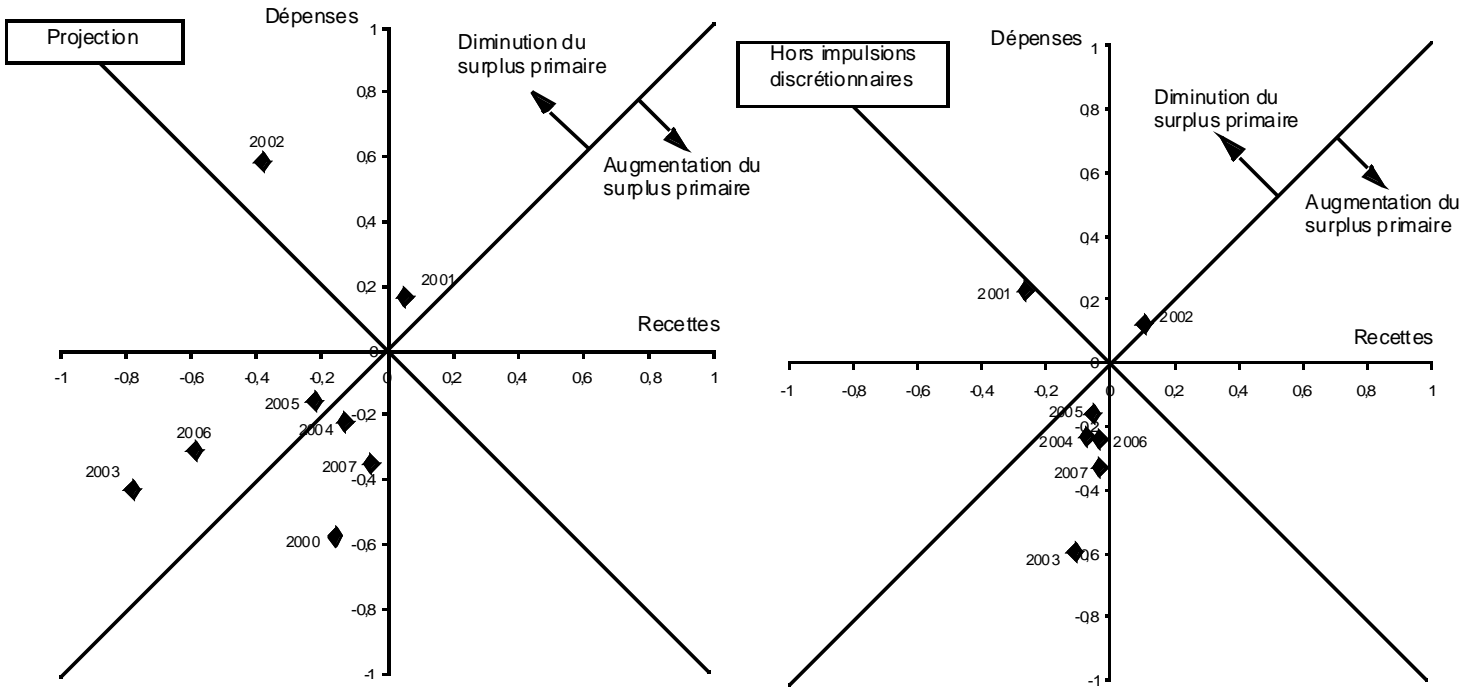
D'une part, les revenus de remplacement ne sont pas automatiquement adaptés à l'évolution du bien-être et la tendance longue observée à la baisse du taux de remplacement (mesuré par le rapport entre allocation moyenne et salaire moyen) se poursuivrait, malgré les adaptations récemment décidées ; cette tendance est renforcée par la féminisation de certaines catégories d'allocataires (notamment dans l'assurance-chômage).

D'autre part, les dépenses de soins de santé continueraient à croître nettement plus rapidement que l'activité économique (3,7% par an en moyenne en volume), ce qui entraîne un accroissement de 0,4% de leur poids dans le PIB entre 2002 et 2007.

La contribution des recettes et des dépenses aux variations de surplus primaire peut être illustrée à l'aide du graphique 3 (établi sur base des perspectives d'avril 2002, donc a fortiori avant prise en compte des mesures du budget 2003) :

Graphique 3 : Variation des recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques (en pour cent du PIB)

Source : BFP, Perspectives économiques 2002-2007 d'avril 2002.



Sous-secteurs

L'amélioration du solde financement est principalement logée dans le pouvoir fédéral. C'est en effet le pouvoir fédéral qui bénéficie de la baisse des charges d'intérêt (voir tableau 9).

Tableau 9 : Synthèse des finances publiques par sous-secteur (% du PIB – écarts par rapport à 2002)

	2003	2006	2007
1. Solde primaire	-0.3	-1.0	-0.7
a. Pouvoir fédéral	-0.3	-0.6	-0.5
b. Sécurité sociale	-0.1	-0.2	-0.2
c. Communautés et régions	0.1	0.2	0.3
d. Pouvoirs locaux	0.0	-0.4	-0.3
2. Charges d'intérêts	-0.4	-0.9	-1.1
a. Pouvoir fédéral	-0.3	-0.8	-1.0
b. Sécurité sociale	0.0	0.0	0.0
c. Communautés et régions	0.0	-0.1	-0.1
d. Pouvoirs locaux	0.0	0.0	0.0
3. Solde de financement	0.0	-0.1	0.4
a. Pouvoir fédéral	0.0	0.2	0.5
b. Sécurité sociale	-0.1	-0.2	-0.2
c. Communautés et régions	0.1	0.3	0.4
d. Pouvoirs locaux	0.0	-0.4	-0.2

Source : BFP, Perspectives économiques 2002-2007 d'octobre 2002 (actualisation incomplète).

4. Conclusions : marges de manœuvre et financement du coût budgétaire du vieillissement.

A politique inchangée, compte tenu des décisions annoncées et dans un scénario macroéconomique de reprise dès 2003, il apparaît que le solde de financement resterait approximativement à l'équilibre sur l'ensemble de la période. La baisse très importante des charges d'intérêt finance le net recul du surplus primaire.

L'impact du programme de baisse des prélèvements obligatoires sur le surplus primaire est amorti par le recul des dépenses primaires en % du PIB. Ce recul compense à peu près la partie de la baisse des prélèvements obligatoires qui n'est pas financée par la baisse des charges d'intérêts.

Il est donc peu probable, dans le scénario macroéconomique retenu, que de nouvelles initiatives en matière de recettes ou de hausses de dépenses puissent être prises ces prochaines années sans que ne réapparaisse un déficit.

L'objectif ambitieux de constitution d'excédents budgétaires présenté dans le programme de stabilité de la Belgique 2002-2005 paraît hors d'atteinte sans mesures budgétaires restrictives nouvelles. Cependant, étant donné que l'équilibre budgétaire serait approximativement maintenu, la baisse du ratio d'endettement public resterait importante, quoique ralentie par rapport aux perspectives d'il y a 18 mois (18% du PIB en 2006 par rapport à 2001¹, au lieu de 24% du PIB). Cette modification des perspectives budgétaires à moyen terme est essentiellement attribuable à la modification des perspectives de croissance.

Il est prématuré de présenter, à ce stade, les conséquences de ce changement de perspectives budgétaires à moyen terme sur la problématique de long terme du financement du coût budgétaire du vieillissement. Rappelons les grandes lignes de notre diagnostic antérieur, fondé sur des projections budgétaires 2000-2050 amorcées par les « perspectives économiques 2001-2006 » d'avril 2001, donc, avant la forte révision à la baisse des perspectives de croissance de moyen terme largement évoquée au point 2 :

- la réduction des charges d'intérêt à l'horizon 2030 sera globalement supérieure au coût budgétaire du vieillissement, augmenté de l'impact sur le solde primaire de mesures décidées (essentiellement la réforme fiscale),
- cependant, la réduction des charges d'intérêt est surtout spectaculaire sur la décennie 2000-2010, période pendant laquelle il n'y a pas encore de coût budgétaire du vieillissement (les dépenses sociales reculent en % du PIB). Elle se ralentit ensuite, parallèlement à la diminution du ratio d'endettement public, alors que le coût budgétaire du vieillissement apparaît. Entre 2020 et 2030, le coût budgétaire du vieillissement est supérieur à la baisse des charges d'intérêt,
- la constitution d'excédents budgétaires à l'horizon 2010 permet de « geler » une partie des marges libérées par le désendettement et de transférer ces ressources sur la période 2020-2030 durant laquelle ces excédents budgétaires seraient consommés,
- cette politique ne consomme pas l'ensemble des marges budgétaires à moyen terme.

Ce diagnostic est résumé dans le tableau 10.

¹ 21% du PIB en 2007 par rapport à 2001

Tableau 10 : Financement du coût budgétaire avant prise en compte du retournement conjoncturel (en % du PIB)

	2010- 2000	2020- 2010	2030- 2020	2030- 2000
a. Coût budgétaire du vieillissement	-1.3	1.4	1.9	2.0
b. Autres postes budgétaires non liés à l'âge	2.2	-0.0	-0.1	2.0
c. Solde primaire à politique constante (-a-b)	-0.9	-1.4	-1.8	-4.0
d. Objectif budgétaire	0.9	-0.0	-0.8	0.1
e. Charges d'intérêts	-2.9	-1.7	-1.0	-5.6
f. Solde primaire nécessaire (d+e)	-2.0	-1.7	-1.8	-5.5
g. Marges budgétaires disponibles (c-f)	1.2	0.3	-0.0	1.5

Source : BFP, Planning Paper 91, Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050, Janvier 2002.

On peut d'ores et déjà prévoir que dans un scénario de long terme prudent qui incorporerait les nouvelles perspectives économiques à moyen terme, c'est sur ce dernier point que le diagnostic sera profondément modifié dans la mesure où le coût budgétaire du vieillissement négatif entre 2000 et 2010 devrait nettement se réduire. Par rapport à un objectif de constitution d'un surplus budgétaire de 1% ou plus à l'horizon 2010-2012, il est clair qu'il ne subsisterait, dans un tel scénario, plus aucune marge de manœuvre. Par ailleurs, les excédents budgétaires n'apparaîtraient qu'après complète mise en place de la réforme fiscale, soit à partir de 2007 ; la période durant laquelle ils pourront se constituer serait réduite à quelques années.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU FEDERAL DU PLAN - FEDERAAL PLANBUREAU, Perspectives économiques 2000-2005 – Economische vooruitzichten 2000-2005, avril 2000-april 2000.

BUREAU FEDERAL DU PLAN - FEDERAAL PLANBUREAU, Perspectives économiques 2000-2005 – Economische vooruitzichten 2001-2006, avril 2001-april 2001.

BUREAU FEDERAL DU PLAN - FEDERAAL PLANBUREAU, Perspectives économiques 2002-2007 – Economische vooruitzichten 2002-2007, avril 2002-april 2002.

ENGLERT M., FASQUELLE N., FESTJENS M-J., LAMBRECHT M., SAINTRAIN M., STREEL C., WEEMAES S., Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050, Verkenning van de financiële evolutie van de sociale zekerheid 2000-2050, Planning Paper 91, Bureau fédéral du Plan, Federaal Planbureau, janvier 2002, januari 2002.

OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, 2001/1, n°69, juin 2001.

OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, 2002/1, n°71, juin 2002.